

AIAB

Association Intercommunale Asse et Boiron



CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller

Chemin du Creux 30

CP 69

1276 Gingins

Tel. 079 230.77.20

Courriel : pschaller@schaller-bois.ch

**Procès-verbal du Conseil intercommunal de l'AIAB
du 23 juin 2020 à 20h00, à Crassier
Salle du restaurant scolaire de l'établissement Elisabeth de Portes**

Présidence : Monsieur Pierre Schaller

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 19 septembre 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Préavis 01/2020 : Comptes 2019 / Rapport de la commission des finances.
7. Préavis 02/2020 : Révision des statuts de l'association intercommunale Asse et Boiron. Rapport de la commission ad-hoc.
8. Elections statutaires (pour la durée du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021) soit :
 - a) Election du président
 - b) Election du vice-président
 - c) Election des scrutateurs (2) et des scrutateurs suppléants (2)
 - d) Election de la commission de gestion selon l'article 24 des statuts, (3 membres et 2 suppléants).
 - e) Proposition d'une nouvelle secrétaire pour le conseil intercommunal,
10. Divers et propositions individuelles.
11. Extrait des délibérations.

1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 26
Délégués excusés : 4

Il est procédé à l'assermentation des membres délégués suivants : Messieurs GRUEN Wilfried, LEGRAIN Alexandre et TROIANO Davide.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 19 septembre 2019

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée

Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte ce procès-verbal à l'unanimité.

4. Communications du Bureau du conseil intercommunal :

- La séance du 31 mars a été annulée suite à la pandémie du COVID 19.
- Nous avons obtenu l'autorisation de la préfecture pour la tenue de cette séance.
- Remerciements à Monsieur Yves Schwarzentrub notre intendant pour la mise en place spéciale de cette salle.
- La commune de La Rippe n'est représentée que par un seul délégué, vu que la séance de leur Conseil Communal a lieu également ce soir.
- Au 31 décembre 2019 les 9 communes de notre association comptabilisaient 8849 habitants.
- Prochaine séance de l'AIAB, le 15 septembre 2020.

5. Communications du Comité de Direction (CoDir)

Monsieur Kupferschmid Denis

- Le Préavis N°03/2020. Demande de Crédit d'étude de CHF 22'400.-. Ce préavis a été retiré pour les raisons suivantes : l'Etat va prendre une partie des frais à sa charge, une nouvelle étude est en cours, un nouveau préavis sera présenté.

Monsieur Kneubuhler Franz

- A cause de la pandémie, la piscine est ouverte seulement aux locataires des lignes d'eau et ne peut accueillir que 25 personnes à la fois. Nous ne pouvons pas autoriser les cours aux enfants. En ce qui concerne l'ouverture au public et aux écoles de nouvelles informations devraient être édictées dès demain 24 juin....

Monsieur Zumbach Didier demande si un bilan sur la perte financière concernant la piscine a été fait à ce jour.

Réponse de Monsieur Marc-Henri Berlie : La perte estimée se monte actuellement à CHF 250'000.-

Madame Eveline Othenin-Girard : Il y a sur le site de la piscine une semaine de fermeture en décembre pour les nettoyages. Ne serait-il pas plus judicieux de faire les nettoyages pendant cette période de crise ?

Réponse de Yves Schwarzentrub : Il y a deux nettoyages obligatoires par année, une fois au printemps ce qui a été fait pendant cette période de fermeture et celle de décembre n'est pas encore agendée.

Monsieur Zumbach Didier demande comment la perte financière de CHF 250'000.- va être supportée ?

Réponse de Monsieur Berlie Marc-Henri Nous avons une réserve financière pour 3 mois qui devrait nous permettre de tenir !...

6. Préavis 01/2020 : Comptes / Rapport de la commission des finances :

Monsieur Sanchez Raoul donne lecture du rapport de la commission gestion-finances.

Le Président ouvre la discussion.

- Madame Jaquet Isabelle demande comment pourrait-on financer la piscine autrement que par le biais des communes, à réfléchir.
- Réponse de Monsieur Kneubuhler Franz : Il est vrai qu'on nous avait dit qu'il n'y aurait pas énormément de frais, que le coût de fonctionnement serait de 8% environ...

Il y a eu une grosse erreur d'estimation de ces coûts au départ, pour pouvoir équilibrer les frais, la seule solution serait d'augmenter le prix des entrées... Il faut bien réfléchir. La piscine coûte très très cher, une solution serait de fixer le prix des entrées à 20.00 frs !

- Madame Robinson Gabrielle demande si les écoles du groupement scolaire utilisent la piscine.
- Réponse de Monsieur Melly Serge qui confirme qu'à la base la construction de la piscine était pour les écoles, les heures de présence des écoles sont fixées à 9 périodes et celles-ci sont gérées par l'AEE.
- Monsieur Vuagniaux Jean-Luc précise que sur une année nous avons eu 87'000 entrées pour les 5 lignes d'eau. (env.200 entrées par jour) La piscine en temps normal est dans son taux d'occupation maximum.
- Madame Jaquet Isabelle, plutôt que de jouer sur le prix des entrées, il faut tout revoir pour le financement de la piscine, le public ou les communes ne sont pas des vaches à lait.
- Réponse de Monsieur Kupferschmid Denis qui informe que le CoDir travaille sur toutes les pistes et solutions envisageables pour économiser.
- Madame Jolivet Françoise remarque qu'entre les lignes louées et réservées aux sportifs, les lignes réservées aux cours, il ne reste pas beaucoup de place pour le public, et que cela est insuffisant.
- Réponse de Monsieur Kneubuhler Franz, il y a deux lignes d'eau pour le public, c'est déjà plus qu'à Bassins, et que le maximum est fait pour satisfaire tout le monde.
- Madame Eveline Othenin-Girard demande pourquoi l'eau est si froide, les utilisateurs se plaignent souvent de cela.
- Réponse de Yves Schwartzentrub la température de l'eau est de 27° et la température de l'air de 30°. Il ne faut pas dépasser la température de 28° pour l'eau, afin de conserver une hygiène correcte selon la loi.
- Monsieur Gorgerat Cédric : au point 140.318.5 honoraires et prestations, demande des précisions.
- Réponse de Monsieur Vuagniaux Jean-Luc : il s'agit de l'acte notarié pour la signature du droit de superficie pour la piscine, ceci n'avait pas été finalisé !
- Monsieur Gorgerat Cédric demande des précisions sur le point 350.311,3, achat mobilier et équipement scolaire.
- Réponse de Monsieur Berlie Marc-Henri : il s'agit d'achat de supports de linge, de remplacement des beamers et de l'achat d'un PC pour l'intendant.
- Monsieur Bersier Michel concernant le coût total de la construction du restaurant et de la médiathèque indiqué dans le préavis N°3/2016, n'est pas complet, il y a une différence importante, il encourage à regarder le rapport des vérificateurs des comptes.
- Réponse Berlie Marc-Henri : il y a eu 3 préavis et tous les montants ont été présentés. (voir précisions données par M. Berlie dans les propositions individuelles)

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote du préavis N° 01/2020 -Comptes 2019. Le vote est soumis aux conseillers à main levée, résultat du vote : les comptes sont acceptés par 24 oui et 2 abstentions.

7. Préavis 02/2020. Révision des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron.

Monsieur Pierre Schaller a demandé l'avis de Monsieur le Préfet sur la façon dont sont proposés les nouveaux statuts. Ceux-ci ont d'abord été soumis aux 9 communes membres avant de passer devant le conseil intercommunal. Cette façon est correcte, nous pouvons donc aller de l'avant ! La parole est donnée à Monsieur Syfrig Harold pour la lecture du rapport de la commission ad-hoc. La discussion est ouverte :

- Monsieur Gorgerat Cédric demande ce que veut dire à l'article 12 « contre épreuve »
- Réponse de Monsieur Melly Serge. Cela veut dire qu'on recommence le comptage.

La discussion n'est plus demandée, le Président clôt celle-ci et passe au vote.

Le préavis N° 02/2020 est soumis aux votes des conseillers à main levée, et c'est avec 25 oui et 1 abstention que la révision des statuts est acceptée.

8. Election statutaire pour la durée du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Le président Monsieur Schaller Pierre prend la parole pour annoncer qu'il ne se représente pas. Il propose les personnes suivantes qui sont toutes présentées et élues individuellement par acclamation, Il s'agit de :

- **Election du Président** : Monsieur MATHEY Francois
- **Election du vice-président** : Monsieur GORGERAT Cédric
- **Election d'une 2^{ème} vice-présidente** : Madame JAQUET Isabelle
- **Election des scrutateurs** : Madame BUJARD DEUTSCH Anne-Françoise et Madame HAESLER Evelyne
- **Election des scrutateurs suppléants** : Monsieur CHIRAZI Frédéric et Madame ROBINSON Gabrielle
- **Election des membres de la commission de gestion-finance** : Messieurs WIDMER Philippe, SANCHEZ Raoul et MURY Boris
- **Election des scrutateurs suppléants** : Monsieur SONNEY Jean-Marie et Madame JAQUET Isabelle
- **Election des membres de la commission des travaux** : Messieurs ZUMBACH Didier, GORGERAT Cédric et PARIAT Roger
- **Election des suppléants** : Monsieur SONNEY Jean-Marie et (proposé par l'assemblée) Monsieur SCHALLER Pierre
- **Nomination de la secrétaire du conseil** : Madame PERNET Mélanie (proposée par M. François Mathey nouveau président et ce sous réserve de l'accord de son employeur la commune de Prangins), en remplacement de Madame PRELAZ Séverine qui quitte le secrétariat pour raisons professionnelles.

9. Divers et propositions individuelles.

- Monsieur MELLY Serge remercie Monsieur SCHALLER Pierre pour toutes ces années de présidence, il est applaudi par l'assemblée. Puis il félicite le nouveau président Monsieur François Matthey.
- Monsieur BERLIE Marc-Henri en complément à l'interrogation de M, Bersier donne des précisions sur les montants dévolus à la construction du restaurant-médiathèque scolaire soit :
Pour le concours d'architecture le conseil a approuvé en 2013 un crédit de CHF 150'000.- le coût effectif a été de CHF **120'740,19**,
Pour l'étude le conseil a approuvé en 2015 un crédit de CHF 1'020'000.- le coût effectif a été de CHF **1'018'676,74**.
et pour la construction coût en 2016, CHF **8'934'000.00**. coût en 2019 CHF **966'138,64**.
Ce qui fait un coût total de cette construction de CHF **11'039'555,57**
- Monsieur Kupferschmid Denis remercie tout le personnel de l'AIAB qui a subi et qui souffre encore passablement des perturbations dues à la pandémie du COVID 19.
- Monsieur SONNEY Jean-Marie demande de lui faire parvenir la liste des membres de la commission nommée en son temps pour la révision du règlement du conseil intercommunal.

10. Approbation de l'extrait des décisions

Le président donne lecture de l'extrait des décisions de la séance.

Au vote à main levée l'extrait des décisions est accepté à l'unanimité.

Prochaine séance le mardi 15 septembre 2020.

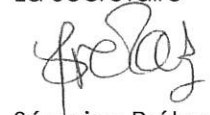
La séance est levée à 21h45.

Le Président


Pierre Schaller



La Secrétaire


Séverine Prélaz